



## **Mission en régulation et supervision bancaires pour la République Démocratique du Congo**

---

Domaine : régulation et supervision bancaires  
Pays : République Démocratique du Congo  
Autorité bénéficiaire : Banque centrale du Congo  
Dates : du 13 au 24 juin 2022.

A l'initiative d'AFRITAC Centre, une mission d'assistance technique avec la Banque centrale du Congo (BCC) a été organisée en mode hybride (en partie à Kinshasa au sein des locaux de la BCC, en partie à distance via un outil de visio-conférence), du 13 au 24 juin 2022, afin d'assister la BCC à mettre en œuvre une recommandation de l'Évaluation de la Stabilité du Secteur Financier (Financial Sector Stability Review) réalisé par le département des marchés monétaires et des capitaux du Fonds monétaire international.

La mission, en réponse à la demande de la BCC, a travaillé en collaboration avec la Direction de la supervision des institutions financières, sur le renforcement des capacités des superviseurs bancaires à réaliser des missions de contrôle sur place, portant sur la revue des dossiers de crédits, afin de s'assurer de la classification appropriée des crédits octroyés et du caractère adéquat des provisions constituées sur les portefeuilles de crédits.

La mission a développé une méthodologie pour les examens approfondis de dossiers de crédit au cours d'inspections sur place au sein des banques et quatre outils pour organiser et soutenir la réalisation de ce type d'inspection thématique.

L'atelier de travail a réuni 25 participants, dont le directeur adjoint de la Direction de la supervision des intermédiaires financiers (SFID), en charge des activités d'inspection. Une note d'orientation méthodologique a été rédigée et discutée pendant l'atelier. Sur la base des travaux de l'atelier, des mises à jour ont été effectuées pour mieux refléter les spécificités et caractéristiques du secteur bancaire congolais, les modalités de réalisation des inspections et prendre en compte les systèmes informatiques des banques et la (non)disponibilité des données relatives aux dossiers de crédit.

Les activités réalisées permettront, après leur mise en œuvre opérationnelle par la BCC, aux superviseurs bancaires à mettre en œuvre une supervision basée sur le risque, à mieux évaluer la qualité des portefeuilles de crédit des banques en effectuant des examens des dossiers de crédit.

---